

NOTE AUX PARTICIPANTS.ES DES CONSULTATIONS

C'est en novembre 2022, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est annonçait qu'elle se lançait dans l'écriture de son schéma d'aménagement et de développement visant à se doter d'une vision renouvelée, globale et cohérente, adaptée aux nouvelles réalités de son territoire liées notamment aux changements démographiques, aux avancées technologiques, aux nouvelles habitudes de consommation ainsi qu'aux enjeux environnementaux. **Ce contexte de transition est propice pour réfléchir au type de développement que nous souhaitons pour notre communauté et notre territoire en 2040.**

Au Québec, l'aménagement du territoire est encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). C'est ainsi qu'il revient aux MRC d'élaborer, de réviser et d'appliquer un schéma d'aménagement et de développement sur leur territoire. La conception du nouveau schéma d'aménagement se déroulera en onze étapes sur une période de quatre ans. Il s'agit d'un document essentiel pour le territoire puisqu'il offre un cadre commun aux municipalités, aux acteurs locaux et aux citoyens pour guider l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. **Il établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC sur un horizon de 15 ans.** Il permet également de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement du Québec, ses ministères et ses mandataires. La volonté des élus.es de la MRC est d'autant plus forte que le schéma d'aménagement révisé date de 2001. **La MRC a produit un guide de compréhension d'un schéma d'aménagement et de développement : [guide de compréhension](#)**

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général. Ce besoin de réfléchir est d'autant plus pressant que nous assistons à une évolution du discours économique qui, en l'espace de 20 ans, est passée d'une situation de rareté d'emplois à une situation de rareté de main-d'œuvre posée par les besoins de relève, tous secteurs confondus. Notre MRC n'échappe pas à ce profond changement.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur. Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles :

- Où sommes-nous présentement?
- Où va-t-on?
- Où voulons-nous aller?
- Comment atteindre ce que nous souhaitons?

Pour permettre une véritable conversation entre les citoyens.nes du territoire, les groupes, les organisations et les entreprises qui composent notre communauté, **la MRC met à votre disposition un portrait synthèse du territoire.** Cette synthèse présente un échantillon des données sociodémographiques, économiques, territoriales, environnementales et culturelles qui définissent la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de même que les enjeux et défis auxquels est confrontée notre communauté et le territoire. Un portrait plus complet sera produit pour la rédaction du schéma d'aménagement et de développement qui suivra l'établissement de la vision.

- 📄 [Portrait synthèse du territoire](#)
- 📄 [Présentation Portrait synthèse du territoire](#)
- 📄 [Présentation Enjeux et défis du territoire](#)
- 📄 [Présentation Forces et faiblesses identifiées par les participants au forum territorial – Partie 1](#)
- 📄 [Présentation de la partie 2 du forum territorial](#)
- 📄 [Énoncé de vision d'avenir](#)

Notre feuille de route d'ici 2027 4 étapes

